

Forêts Communales - Programme des travaux 1993 confiés à l'Office National des Forêts et aux entreprises privées

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du budget voté par le Conseil Municipal pour 1993, il y a lieu de définir les programmes de travaux confiés :

1) d'une part à l'Office National des Forêts conformément à la convention du 6 février 1989 qui fixe les conditions générales dans lesquelles la Ville délègue à l'ONF la réalisation des travaux.

2) d'autre part aux entreprises forestières privées dans le cadre du code des marchés publics étant précisé :

- que les travaux confiés directement à l'ONF sont justifiés par la présence permanente d'agents de l'Office aux Grandes Baraques et par des tâches forestières de niveau technique spécifique,

- que compte tenu de la nouvelle organisation du service Espaces Verts et des nécessités économiques de mettre davantage l'ONF en concurrence, la convention nous liant à l'ONF devra être renégociée pour l'année 1994.

I - Programme des travaux confiés à l'ONF

A) Travaux d'investissement forestier

896.2111.00514 - Acquisition de plants	4 996 F HT
896.2112.00514 - Pépinière des Grandes Baraques	22 000 F HT
896.2166.00514 - Acquisition cheptel vif	5 600 F HT
896.235.84501 - Chailluz - autres chantiers	37 840 F HT
896.235.87201 - Aglans - parcelles 17 à 21	18 720 F HT
896.235.87503 - Chailluz - parcelles 104 et 124	28 010 F HT
896.235.91056 - Chailluz - Chemin des Plaines	55 475 F HT

B) Travaux de fonctionnement forestier

996.6311 - Travaux d'entretien des bois en forêts	72 000 F HT
996.6312 - Travaux d'entretien des bâtiments	1 800 F HT
996.6313 - Travaux d'entretien des voies et réseaux	900 F HT
996.6320 - Exploitation de coupes de bois	9 000 F HT
996.6325 - Travaux agricoles à l'entreprise (chevaux)	35 000 F HT
996.6325 - Travaux agricoles à l'entreprise (parcs animaliers)	95 500 F HT

C) Travaux de fonctionnement touristique

936.90.6310 - Espaces forestiers aménagés - entretien de terrains à Chailluz 67 920 F HT

936.90.6314 - Espaces forestiers aménagés - entretien matériel, outillage, mobilier 79 000 F HT

II - Programme des travaux confiés aux entreprises privées**A) Travaux d'investissement forestier**

896.215 - Acquisition de matériel de transport routier 131 500 F HT

896.233.86503 - Aménagement de chemins forestiers 100 000 F HT

896.235.84501 - Chailluz - autres chantiers 19 160 F HT

896.235.87501 - Aglans - parcelles 17 à 21 4 308 F HT

896.235.87503 - Chailluz - parcelles 104 à 124 10 648 F HT

896.235.91006 - Chailluz - parcelles 80 à 81 8 000 F HT

896.235.91046 - Chailluz - parcelles 114-116 11 760 F HT

896.235.91056 - Chailluz - Chemin des Plaines 5 024 F HT

896.235.91057 - Chailluz - dégagement de résineux 16 770 F HT

B) Travaux de fonctionnement forestier

996.6311 – Travaux d'entretien bois et forêts 59 700 F HT

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter les programmes ci-avant proposés,

- confier les travaux des programmes IA, IB, IC ci-dessus à l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention du 6 février 1989, sous le contrôle du service municipal des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers,

- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux par l'ONF et les factures à intervenir,

- confier les travaux des programmes IIA et IIB ci-dessus aux entreprises privées,

- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, après consultation, à l'exécution de ces travaux par les entreprises et les factures à intervenir,

- transférer la somme de 15 794 F HT du chapitre 896/235.87503.34000 au chapitre 896/235.91056.24000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.